



Madame, Monsieur,

Veillez noter que **les diamantaires belges** sont soumis à la législation belge contre le blanchiment d'argent¹ et doivent pleinement coopérer avec la mise en œuvre de la Loi et des Règlements.

Conformément à la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, les diamantaires sont légalement tenus de traiter vos données personnelles afin de respecter nos obligations de « connaître le client ». Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, veuillez nous contacter afin que nous puissions vous fournir notre déclaration / politique de confidentialité.

Comme principe de base, les diamantaires belges sont tenus d'**identifier leurs clients** et de vérifier les documents d'identification reçus **avant d'établir une relation d'affaires ou d'exécuter une transaction.**²

Par conséquent, veuillez fournir les documents demandés à votre fournisseur belge de diamants, y compris le formulaire rempli ci-dessous :

1. Données sur la société :

- Nom de la société :
- Type de société :
- Date de constitution :
- Numéro de TVA ou numéro d'enregistrement officiel de la société dans votre pays :
- Adresse du siège social :
.....
- Adresse opérationnelle (si différente) :
.....
- Numéro de téléphone :
- E-mail :
- Nom(s) du(des) représentant(s) officiel(s) :
.....

¹ **Droit** : Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (« loi AML »), *Journal officiel belge* du 6 octobre 2017.

² **Veillez noter que** si vous êtes vous-mêmes une entreprise de diamant enregistrée en Belgique, vous n'êtes PAS obligés de fournir les documents demandés dans ce formulaire. Il suffit d'imprimer votre numéro d'enregistrement via le site Web www.registereddiamondcompanies.be et de l'envoyer à votre fournisseur belge de diamants. Plus d'informations sur www.awdc.be/compliance

Diamonds love Antwerp



- Membre d'organisation(s) professionnelle(s) :

- **Liste des noms du conseil d'administration : avec tous autres documents** par lesquels il peut être démontré que la personne (les personnes) en question est(ont) administrateur(s) (si non encore mentionnée(s) dans les documents de constitution juridique (ci-dessous))

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

Nom + prénom administrateur :

- **Liste des noms et, si possible, dates de naissance, lieux de naissance et adresses des propriétaires effectifs en dernière analyse³ de votre société**

Nom + prénom, et si possible date de naissance, lieu de naissance et adresse du bénéficiaire en dernière analyse :

³ Le propriétaire effectif en dernière analyse est **la personne physique qui est le propriétaire en dernière analyse ou a le dernier mot sur le client** (art. 4, 27° de la loi AML) :

1. Les personnes physiques **possèdent 25 %** ou plus des actions ou des droits de vote dans la société de vos clients
2. Une personne physique a **un contrôle par tout autre moyen**
 - Qui a le *droit de nommer ou de révoquer la majorité* des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance
 - Qui contrôle seul, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou membres de cette entreprise (une filiale), une *majorité des droits de vote* des actionnaires ou membres dans cette entreprise
3. Une personne physique qui est membre de la **direction** de l'entreprise (par ex. le PDG) - dans le cas où tous les autres moyens ci-dessus sont épuisés

Et/ou, le cas échéant :

La personne physique pour le compte de laquelle une transaction ou une relation d'affaires est conclue, si celle-ci est conclue pour le compte de quelqu'un d'autre que la personne physique / l'entreprise avec laquelle elle fait affaire

1. Une personne physique qui bénéficie de la transaction
2. Une personne physique ayant un impact sur l'exécution de la transaction.

Diamonds love Antwerp



.....
.....

Nom + prénom, et si possible date de naissance, lieu de naissance et adresse du bénéficiaire en dernière analyse :

.....
.....

Nom + prénom, et si possible date de naissance, lieu de naissance et adresse du bénéficiaire en dernière analyse :

.....
.....

Nom + prénom, et si possible date de naissance, lieu de naissance et adresse du bénéficiaire en dernière analyse :

.....
.....

• **Personnes politiquement exposées : l'un des membres de la société est-il lié⁴ à une personne politiquement exposée ou l'un des membres de la société est-il une personne politiquement exposée ?**

- **Non**
- **Oui. Veuillez préciser le titre et la fonction :**
- **Oui. Veuillez préciser la source de vos fonds :**

Par personne politiquement exposée, on entend notamment :

- *des chefs d'État, des chefs de gouvernement, des ministres et des secrétaires d'État,*
- *des membres du Parlement,*
- *des membres de juridictions suprêmes, cours constitutionnelles et autres hautes juridictions qui prennent des décisions contre lesquelles généralement aucun appel n'est possible, sauf dans des cas exceptionnels,*
- *des membres d'institutions d'audit et des conseils de banques centrales,*
- *des ambassadeurs, des émissaires et des officiers militaires de haut rang,*

⁴ Couverture « Personnes politiquement exposées » (art. 4, 28 de la loi AML) :

- Personnes physiques qui sont ou ont été chargées d'une fonction publique importante,
- Membres de la famille immédiate (conjoint, parents, enfants),
- Associés proches.

Diamonds love Antwerp

Private Stichting – Antwerp World Diamond Centre (AWDC) ● Hoveniersstraat 22, BE-2018 Antwerpen, Belgique

T +32 3 222 05 11 ● F+32 3 222 05 99 ● info@awdc.be ● www.awdc.be ● BTW/TVA – BE 0885 969 987



- *des membres d'organes d'administration, de direction ou de surveillance d'entreprises publiques*

- **Veillez joindre les documents de constitution juridique de votre société (statuts / règlements)**

La version la plus récente du certificat de constitution ou des statuts de votre société (ou des documents équivalents en fonction de la juridiction, qui au moins définissent le nom de la société et son siège social).

(Le gouvernement belge accepte une impression du Code des exportations et des importations (Code CEI) pour les entreprises indiennes. Ce code CEI peut être demandé via le site Web <http://dgft.gov.in/> . Pour des solutions alternatives, veuillez contacter le bureau d'assistance de l'AML.)

- **Veillez joindre une preuve d'identité du représentant officiel de votre société :**

- Au cas où le contact soit un citoyen belge : copie de sa carte d'identité ou preuve d'inscription au registre des étrangers, ou document valide délivré par une autorité publique belge précisant que cette personne réside légalement en Belgique, contenant au moins les nom, prénom, date et lieu de naissance et si possible une adresse (professionnelle)

- Au cas où le contact ne soit pas un citoyen belge : preuve d'identité valide, passeport valide ou éventuellement permis de conduire ou tout autre document officiel avec photo qui puisse être utilisé comme pièce d'identité, contenant au moins les nom, prénom, date et lieu de naissance et si possible une adresse.

(Le gouvernement belge accepte les « cartes PAN » et les « Certificats de codes CEI » pour les citoyens indiens. Pour des solutions alternatives, veuillez contacter le bureau d'assistance AML.)

- Un document indiquant que le représentant officiel de votre société a le pouvoir de représenter la société (si non encore mentionné dans les documents de constitution juridique)

Je déclare au meilleur de ma connaissance que les informations complétées ci-dessus et les documents joints sont véridiques et exacts.

Lieu et date :

Diamonds love Antwerp



Signature autorisée :

L'Antwerp World Diamond Centre représente le secteur belge du diamant et apporte une assistance aux diamantaires belges avec la mise en œuvre de la législation belge contre le blanchiment d'argent. Si vous avez **des questions** concernant cette législation ou si vous n'êtes pas exactement certains des documents d'identification à fournir, n'hésitez pas à contacter le bureau d'assistance AML et Conformité @ AWDC : Dorien Vandersanden, Agent Juridique et Conformité Dorien.vandersanden@awdc.be 0032/3.222.05.06 ou Trissia Stavropoulos, Chef de la Conformité et des RH trst@awdc.be 0032/3.222.05.03

Nous vous remercions d'avance de votre coopération.

Ari EPSTEIN
PDG d'AWDC

Nishit PARIKH
Président d'AWDC

Diamonds love Antwerp